

REGLEMENT SPORTIF



(Agrément FFSA 2009 N°CK19 en date du 19 janvier 2009)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le challenge «IAME X 30 » est un challenge de marque organisé sous l'égide de la FFSA, des Comités Régionaux et en collaboration avec les ASK organisatrices. Une convention sera établie entre chaque organisateur de championnat régional et ALPHA KARTING dépositaire de la coupe de marque, en partenariat avec CEDINAP.

ARTICLE 2 : REGLEMENTATION

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le règlement national des challenges de marque FFSA. En cas de contestation entre notre règlement particulier et celui de la FFSA, c'est ce dernier qui sera appliqué.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

Le challenge «IAME X 30» est ouvert à tous les pilotes, à partir de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, possesseurs d'une licence compétition karting FFSA nationale ou internationale B ou C, validée pour 2009. La finale nationale qui aura lieu au Mans le 19-20 Septembre 2009 (sous réserve de modification) est ouverte aux pilotes étrangers. Ne pourront participer à ce challenge : tous les pilotes ayant terminé au moins deux fois dans les 10 premiers d'un grand prix FFSA (catégorie KF1 – KF2 – KZ2) au cours de l'année 2008 et 2009 ou une fois dans les 5 premiers d'un grand prix FFSA (catégorie KF1 – KF2 – KZ2) au cours de l'année 2008 ou 2009. De même, pour participer à la finale, les pilotes devront justifier (par un classement officiel), d'une participation minimale à deux courses dans la catégorie X30 ou X30 Gentleman dans l'année en cours.

ARTICLE 4 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Chaque pilote désirant participer à une compétition, versera au moins 8 jours avant celle-ci, le montant de l'engagement réclamé par l'ASK organisatrice de la course. Tout pilote qui ne se sera pas inscrit dans ces délais ne pourra prendre le départ qu'après avoir acquitté un droit d'engagement majoré de 30 Euros au moins, si le règlement de L'ASK organisatrice le prévoit.

Pour la course, le règlement sportif national de la FFSA sera appliqué.

ARTICLE 5 : CATEGORIE X30 :

La catégorie X30 est ouverte à tous les pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge.

Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 160 kg minimum, à tout moment de la course, pour la catégorie X30.

Les catégories X30 et X30 Gentleman pourront courir ensemble ou séparément, avec un classement unique ou spécifique, en fonction du règlement de l'ASK ou de la CRK organisatrice.

ARTICLE 6 : CATEGORIE X30 GENTLEMAN :

La catégorie X30 GENTLEMAN est ouverte à tous les pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année, âge atteint ou dépassé dans l'année civile en cours, sans limitation supérieure d'âge.

Le poids du kart complet plus pilote en tenue sera de 168 kg minimum, à tout moment de la course, pour la catégorie X30 GENTLEMAN.

Les catégories X30 et X30 GENTLEMAN pourront courir ensemble ou séparément, avec un classement unique ou spécifique, en fonction du règlement de l'ASK ou de la CRK organisatrice.

ARTICLE 7 :

Le comité d'organisation du challenge "IAME X 30" se réserve le droit de refuser l'engagement d'un pilote en le lui signifiant au moins 5 jours avant la compétition, sauf si la date de réception de l'inscription ne permet pas de respecter ce délai. Dans ce cas, le refus de l'inscription pourra être signifié le jour de la course. Ce refus devra être signifié par le comité d'organisation (composé de: Sabatier Pierre, Sabatier Patrice, Bremond Benoît – Alpha Karting, Seminger Thierry – Cedinap), sans que celui-ci n'ait à le justifier. A tout moment de la saison, le comité d'organisation pourra exclure tout pilote dont l'attitude pourrait nuire à l'image, ou à la crédibilité du challenge, ou du karting en général, dans le respect du Code Sportif International.

ARTICLE 8 : CALENDRIER

Les pilotes pourront participer à toutes les courses amicales, sans que le résultat de ces courses soit pris en compte pour le classement final. Les lots remis à chaque course seront ceux prévus par l'ASK organisatrice. Dans la saison il sera organisé une finale nationale. Les organisateurs se réserve le droit d'inviter des pilotes étrangers à participer à la finale. Le règlement sportif de cette finale sera celui d'une coupe de France.

ARTICLE 9 : DOTATION

A l'issue de la finale, une remise des prix d'une valeur de 18 000 Euros minimum, sera organisée. Une partie de la dotation sera tirée au sort entre les participants présents à la remise des prix.

ARTICLE 10 : SAISIE

A la suite d'un rapport fait par le responsable technique de la manifestation, le collège des commissaires sportifs pourra saisir le matériel incriminé pour expertise par le constructeur. A la suite de cette procédure, il ne pourra être réclamé aux organisateurs du Challenge X30 ou à la FFSA, pour aucun motif que ce soit, le remboursement de frais ou de dommages et intérêts, ni même une quelconque indemnisation.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Tout concurrent régulièrement engagé dans le challenge «IAME X 30» a le droit de porter réclamation. Celle-ci doit être formulée par écrit. Pour toute réclamation, le règlement sportif FFSA sera appliqué.

ARTICLE 12 :

La société ALPHA KARTING, organisatrice du challenge «IAME X 30» en partenariat avec la société CEDINAP, se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du règlement, après accord de la FFSA, si des raisons majeures l'imposent. En tant qu'organisateur, ALPHA KARTING est seul habilité à communiquer ces modifications ou annulations.

ARTICLE 13 :

L'organisation des courses de Clubs et de CRK est placée sous la responsabilité des ASK organisatrices, sous l'égide de la FFSA.

ARTICLE 14 :

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement et dans les règlements sportifs de la FFSA est interdit.

ARTICLE 15 :

Le fait de s'engager dans le challenge «IAME X 30» implique l'acceptation et l'application pleines et entières du présent règlement.